

**MAIRIE  
DE  
SAUSHEIM**



ACG/LB

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM  
SEANCE DU 20 MAI 2019 A 19 H 30**

Présents : Daniel BUX, Chantal BRUN, Jean-Pierre BARI, Michèle DUDA, Pierre MARCHAL, Sophie LENET, Robert FEKETE, Danièle MIMAUD, Bernard NOTTER, Marie MESSINA, Micheline FOULON, Christian SCHIEBER, Jeannine SPENLE, Michel DE LA TORRE, Simone MULLER, Denis LIGIBEL, Karine LEMART, Catherine CHEMIN-RIEB, Laurent GRAFF, Muriel WALTER, Daniel HAABY, Fabienne BEYER, Dominique HABIG, Maria BUTZ, Marie-Christine GOEPFERT, Jean-Jacques MISSLIN

Excusé : Monsieur Guy OMEYER

Procuration : Monsieur Guy OMEYER à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Anne Catherine GASZTYCH – Directrice Générale des Services

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2019

**ADMINISTRATION GENERALE**

2. Modification des statuts du Syndicat des Communes de l'Île Napoléon
3. Rapport d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'Electricité

**PERSONNEL**

4. Recrutement de saisonniers pour la période estivale 2019

**AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE**

5. Aide financière sollicitée par l'association Musique et Culture du Haut-Rhin

**AFFAIRES JURIDIQUES**

6. Liste des marchés conclus par la commune au titre de l'Exercice 2018
7. Attribution du marché de fourniture de produits et matériels d'entretien pour les bâtiments et la voirie communale

**DIVERS – COMMUNICATION**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus, au représentant de la presse locale, ainsi qu'à l'auditeur.

Il fait part des excusés et procurations, puis avant de passer à l'examen des points portés à l'ordre du jour de cette séance, adresse ses meilleurs vœux à Mesdames SPENLE et BUTZ ainsi qu'à Monsieur NOTTER, qui fêtent leurs anniversaires au cours du mois de mai.

### **POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Procès-Verbal du 8 avril 2019.

Monsieur le Maire fait observer une erreur au point n°4, relatif à la finalisation d'un partenariat financier pour l'organisation de l'édition 2019 du TOUR ALSACE.

En effet, la contribution votée par le Conseil Municipal est bien de 12.000 € tel que précisé en préambule du rapport et non de 20.000 € ainsi que cela est évoqué plus loin dans l'exposé présenté.

La correction a été effectuée.

**Le Procès-Verbal, n'appelant pas d'autres observations ou corrections, est approuvé à l'unanimité.**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **POINT N°2 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON**

Monsieur le Maire expose :

« Par lettre en date du 2 avril 2019, le président du SCIN informait la commune des dernières modifications statutaires du Syndicat, conformément aux préconisations émises par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est, lui recommandant « le toilettage » de certaines compétences sans véritable caractère opérationnel.

Ainsi, certaines d'entre elles ont, progressivement, été restituées aux collectivités :

- La participation au financement des actions mises en œuvre au sein des Syndicats Mixtes des Brigades Vertes et du Quatelbach/Canal Vauban,
- L'aménagement, l'entretien et l'exploitation du camping de Sausheim,
- La contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de résidences logements pour personnes âgées (RPA du Soleil) à Sausheim,
- La participation aux charges d'investissement et de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- La gestion et l'entretien d'un groupe scolaire situé dans le quartier Ile Napoléon de Rixheim,
- L'aménagement, l'entretien et l'exploitation de la Colline des Jeux à Sausheim.

Les communes membres du Syndicat sont saisies directement afin qu'elles se prononcent sur cette proposition de modification, ce dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable. »

Pour Madame MIMAUD cette modification semble incontournable, puisque préconisée par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est à l'issue de son contrôle de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le SCIN a beaucoup de compétences dans de nombreux domaines, tels que la voirie, les bâtiments, qu'en ce qui concerne la commune de Sausheim, cette « restitution » se veut plus proche de la réalité, des possibilités de réactivité des services municipaux.

Monsieur NOTTER abonde les propos de Monsieur le Maire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les statuts du Syndicat des Communes de l'Île Napoléon annexés à la présente délibération**

### **POINT N°3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ**

Le rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Electricité est disponible et consultable au Secrétariat Général de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire présente ledit rapport à l'assemblée, en commentant quelques éléments principaux de ce document.

Monsieur MISSLIN revient sur la rubrique « Infos et Actualités 2018 » plus particulièrement consacré à la mise en œuvre des nouveaux compteurs communicants LINKY. Il précise qu'à terme les usagers n'auront plus le choix. Des réponses sont également fournies eu égard aux dangers, à ce jour non avérés, du moins à l'échelle de notre département.

Monsieur le Maire convient, qu'en la matière, beaucoup de choses sont exprimées mais non vérifiées. Il fait, également, le parallèle dans un autre domaine dont le sujet est actuellement discuté en Conseil d'Agglomération : le transfert des PLU vers le PLUi. Il insiste sur l'intérêt pour les communes membres de l'agglomération de s'engager dans cette démarche dès à présent, car cela permet un accompagnement du transfert avec la mise en œuvre d'une charte de gouvernance et notamment l'application d'un droit de véto des maires (même si d'aucuns mettent en doute la valeur juridique de cette charte). Il persiste car pour lui, il est plus simple d'être acteur de ce transfert aujourd'hui, dans les conditions décrites, que d'être bientôt contraint par l'Etat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette information.**

### **PERSONNEL**

#### **POINT N° 4 : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019**

Monsieur le Maire expose :

« Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour le recrutement de saisonniers pour la période estivale 2019, soit 36 jeunes gens et jeunes filles.

Le recrutement de ce personnel, à l'instar des années précédentes se fera au niveau des services techniques, du service espaces verts, de la voirie, de l'entretien des locaux, du COSEC, de la médiathèque, selon les critères suivants : être âgé de 16 ans et avoir moins

de 18 ans, demeurer dans la commune et n'avoir jamais été employé dans les services communaux.

Les stagiaires seront accueillis par quinzaine, suivant le détail des périodes ci-dessous et rémunérés en qualité d'agents auxiliaires sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération du grade d'Adjoint Technique :

- Du 1<sup>er</sup> au 12 juillet : 10 stagiaires
- Du 15 au 26 juillet : 10 stagiaires
- Du 29 juillet au 9 août : 9 stagiaires
- Du 12 au 23 août : 7 stagiaires  
36 stagiaires

Eu égard à l'importance de la notion de service fait dans le cadre de ce type de rémunération, et, compte tenu des impératifs de gestion de la Trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal les échéances de paie suivantes pour ces personnels, à savoir :

- Pour ceux travaillant en juillet : paiement à la fin du mois d'août
- Pour ceux travaillant en août : paiement à la fin du mois de septembre

L'ensemble des saisonniers sera reçu au cours du mois de juin prochain, afin de leur rappeler leurs missions et consignes pour ces emplois d'été.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront à prélever du Budget Primitif 2019 – Chapitre 012. »

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise le recrutement de 36 stagiaires, par quinzaine, du 1<sup>er</sup> juillet au 23 août 2019 inclus.**
- **Décide de rémunérer les intéressés, en qualité d'agents auxiliaires, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.**  
**Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Prévisionnel 2019 – Chapitre 012**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant dans ce cadre**

## **AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE**

### **POINT N°5 : AIDE FINANCIERE SOLLICITEE PAR L'ASSOCIATION MUSIQUE ET CULTURE DU HAUT-RHIN**

Madame DUDA rappelle que :

« L'association Musique et Culture du Haut-Rhin est une association qui œuvre dans le département depuis plus de 45 ans pour la pratique de la musique vivante et chorale au service des enfants, jeunes et adultes. Ses principales activités consistent à apporter aux enseignants des outils pratiques et des aides pour promouvoir le chant en langue française, allemande et alsacienne.

Ainsi chaque année un nouveau CD ARIA et son livret d'accompagnement sont édités. Des concerts sont aussi organisés autour de ce répertoire. Toutes les actions menées dans le cadre scolaire, associatif et périscolaire, s'adressent à la totalité des élèves scolarisés, aident les jeunes de tous les milieux à s'initier à la culture musicale et vocale collective.

Afin de permettre la réalisation de tous ces objectifs et d'étendre leur champ d'action dans le département mais aussi au-delà du département et même de nos frontières, cette association a sollicité toutes les communes du Haut-Rhin pour un soutien financier sous forme de don de 16 € au moins.

La commission des Affaires Scolaires, ainsi que la Municipalité ont émis un avis favorable à une participation financière de la commune.

Les crédits afférents à cette dépense seront à prélever sur le Budget Primitif 2019 – Chapitre 65 – article 6574. »

Monsieur le Maire confirme bien que la somme de 16€ est un don minimal par commune.

Madame DUDA précise que cette somme équivaut au prix du CD mis en vente.

Madame WALTER rajoute que ce CD est fort intéressant et que Madame Anne BURGY – Directrice de l'école Maternelle NORD a contribué, à l'écriture de deux chansons.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide du versement d'un don de 16 € à l'association « Musique et Culture du Haut-Rhin »**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.**

#### **AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **POINT N°6 : LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire expose :

« Attendu qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut se voir déléguer, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Attendu que par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal de la commune de Sausheim a délégué ces attributions au Maire,

Attendu que l'article L.2122-23 du code susvisé dispose que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Attendu que l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales fixe ces réunions obligatoires à une fois par trimestre,

L'état des marchés publics conclus en vertu de la délégation susvisée pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2018 et le 1<sup>er</sup> semestre 2019 est le suivant :

<b>Marchés</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant du marché € TTC</b>
Maintenance des extincteurs et RIA de divers bâtiments communaux	<b>MPS</b> 33 Route de Thann 68700 ASPACH- MICHELBACH	<b>7.649,00 € pour 3 ans</b>
Entretien et maintenance des installations frigorifiques	<b>FROID AUDEBERT</b> 39 rue de la Gare 68520 BURNHAUPT- LE-HAUT	<b>4.176,00 € pour 3 ans</b>
Vérification et maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de proximité		
<b>Lot 01 : Vérification et maintenance des aires de jeux</b>	<b>PONTIGGIA</b> 7 rue de Selestat 68180 HORBOURG- WIHR	<b>4.080,00 € pour un an</b>
<b>Lot 02 : Vérification et maintenance des équipements sportifs de proximité</b>	<b>SAGA LAB - SOLEUS</b> 2 Place de Francfort Lyon	<b>621,60 € pour un an</b>
Maintenance des alarmes intrusions et télésurveillance dans différents bâtiments communaux	<b>OMNI-PERRIN</b> 1 rue de Vieux-Thann 68700 CERNAY	<b>11.419,20 € pour 3 ans</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un toilette PMR à l'étage de la mairie	<b>Atelier G5</b> 55 rue Marc Seguin 68200 MULHOUSE	<b>TAUX : 6 % Forfait provisoire : 1.440,00 €</b>
Mission de MOE pour la construction d'un auvent de stockage extérieur sur le site du service espaces verts	<b>AACG</b> Parc des Collines II 68350 MULHOUSE DIDENHEIM	<b>5.040,00 €</b>
Fourniture et pose d'une pyramide à cordes à la colline des jeux	<b>PONTIGGIA</b> 7 rue de Sélestat 68180 HORBOURG- WIHR	<b>23.928,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette information.**

**POINT N°7 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS ET LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose :

« Le marché de fourniture de produits et matériels d'entretien pour les bâtiments et la voirie communale de la commune est arrivé à échéance.

Dans un souci de bonne administration, celui-ci a été renouvelé pour une durée de 3 ans, contre 2 ans auparavant, ce marché s'effectuant depuis plusieurs années sans complexité particulière et dans une bonne entente avec les diverses entreprises attributaires.

La procédure retenue par le Pouvoir Adjudicateur et autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014, est un marché à procédure adaptée accord cadre à bons de commande conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication le 12 mars 2019 et est paru dans la presse locale les 14 et 15 mars 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au 27 mars 2019.

La commission des marchés publics a procédé à l'ouverture des plis dans sa séance du 29 mars 2019. L'analyse des offres a été réalisée par les services techniques de la commune de Sausheim et a été présentée à la commission des marchés publics pour avis sur l'attribution le 11 avril 2019.

Les entreprises non retenues en ont été notifiées par courrier du 17 avril 2019.

A présent, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés y afférents pour les attributaires et lots suivants :

Lots	Titulaires	Montant MAXI du marché pour 3 ans € TTC
Lot 01 – Matériels de nettoyages et autres fournitures	<b>Alsapro Hygiène</b> 1 rue Lavoisier 67720 HOERDT	15.000,00 €
Lot 02 - Papiers d'essuyage	<b>Société BURKARD</b> 8 rue des Chasseurs 68390 BALDERSHEIM	18.000,00 €
Lot 03 - Sacs poubelles	<b>SOPROLUX</b> 1 rue des Gravières 68170 RIXHEIM	6.000,00 €
Lot 04 - Produits d'entretien	<b>SOPROLUX</b> 1 rue des Gravières 68170 RIXHEIM	12.000,00 €
Lot 05 - Savons	<b>Alsapro Hygiène</b> 1 rue Lavoisier 67720 HOERDT	3.000,00 €
Lot 06 - Huile	<b>SOPROLUX</b> 1 rue des Gravières 68170 RIXHEIM	1.400,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019, Chapitre 21, Article 60631. »

Madame GOEPFERT demande si les produits, d'entretien fournis aux associations sont également acquis dans le cadre de ces marchés.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission des Marchés Publics, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter les marchés précités, présentant les offres économiquement les plus avantageuse.**

**DIVERS ET COMMUNICATION**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal :  
Lundi 17 juin 2019 à 19h30.

Il invite Madame BRUN à faire le point sur l'agenda à venir pour la période du 20 mai au 17 juin 2019 :

Mer 22 mai	16-19h30	Salle de Gym	Don du sang
Mer 22 mai	18h30	M.D.A.	Mise en œuvre du protocole de participation citoyenne
Ven 24 mai	20h00	ED&N	ADAMO <i>Concert annulé ce jour : hématome sur cordes vocales</i>
Sam 25 mai	14-18h00	PARC	Fête de la médiathèque « les Métamorphoses »
Dim 26 mai	8h00-18h00	Bureaux de vote	ELECTIONS EUROPEENNES
Mar 28 mai	20h	ED&N	JEANFI JANSSENS humoriste belge
Ven 31 mai	20h30	ED&N	THOMAS FERSEN auteur compositeur interprète français
Sam 8 juin	Matinée	ECOLE	Kermesse de la Maternelle Nord
Sam 8 juin	20h	ED&N	Spectacle de danse organisée par la section ACL DANSE
Mer 12 juin	10h et 14 h	MEDIATHEQUE	Atelier de sample pour les enfants à partir de 8 ans Pour les plus de 13 ans ce sera le vendredi 14 juin à 19 h Extrait sonore récupéré au sein d'un enregistrement et réutilisé musicalement en l'interprétant avec des instruments insolites.
Jeu 13 juin	20h30	ED&N	D'JAL humoriste et acteur caricaturant les portugais
Ven 14 juin	19h	ED&N	Festival des artistes locaux 1 <sup>er</sup> jour : ROCK 2 <sup>ème</sup> jour : POP 3 <sup>ème</sup> jour : CHANSON FRANCAISE
Sam 15 juin	16h30		
Dim 16 juin	13h		
Sam 15 juin	Matinée	ECOLE	Kermesse de la Maternelle Centre
Lun 17 juin	19h30	Mairie	Conseil Municipal

**Anticipation** : le samedi 22 juin : matinée  
soirée

Kermesse de la Maternelle Sud  
Fête de la Musique sur le site Dollfus & Noack à partir de 18 h 30 organisée par les Accordéonistes et la Concordia

**Du côté de la MEDIATHEQUE :**

Du 11 au 28 juin dans le hall : « Sausheim : hier, aujourd'hui, demain »

Expo proposée par la Société d'Histoire de Sausheim en lien avec les enseignants et les enfants des écoles.

- Monsieur le Maire félicite et remercie vivement Madame MIMAUD ainsi que les membres de sa commission, de même que les agents du Centre Technique Municipal, pour le travail d'organisation parfait réalisé dans le cadre de la manifestation « Sausheim Propre ». Il associe à ces félicitations et remerciements, l'ensemble du personnel communal présent.

Monsieur le Maire fait, également, le constat d'une évolution de cette manifestation qui au départ s'apparentait au nettoyage des bords communaux, dans le cadre de l'opération « Haut-Rhin Propre », et, aujourd'hui, se rapproche de ce que sont les journées citoyennes initiées par Monsieur Fabian JORDAN, maire de Berwiller.

A Sausheim, les travaux de désherbage ont été rajoutés, et les membres d'associations se sont proposés pour poncer les bancs publics. Il est formidable de constater que beaucoup de propositions émanent des participants à ces opérations, Monsieur le Maire

estime qu'effectivement, ce n'est pas aux élus d'imposer les choses, à ces derniers de s'approprier cette opération.

Madame MIMAUD confirme la prise en compte des propositions émises par les associations. Certains se sont attelés au désherbage du cimetière avec participation importante d'enfants et une formidable synergie. Elle relève, également, l'importance d'un bon encadrement des différents participants, par les agents communaux, notamment en matière de désherbage.

Monsieur le Maire salue aussi les agents communaux qui ont assuré les repas pour tout ce monde et conclut son propos par un « A l'année prochaine » enthousiaste.

- Dans le cadre de la manifestation « ED&N FEST » organisée les 14, 15 et 16 juin prochains, Madame CHEMIN-RIEB précise que le public intéressé pourra acquérir un pass lui permettant l'accès à tous les concerts sur la durée du festival.
- Monsieur le Maire souhaite que l'on réfléchisse à une charte graphique pour toute composition d'affiche et/ou flyers diffusés lors de manifestations organisées par la commune.
- En ce qui concerne les différents chantiers mis en œuvre au niveau du patrimoine bâti, Monsieur MARCHAL précise que tous sont bien engagés.
- Monsieur FEKETE évoque la désormais traditionnelle mise en œuvre du Plan Canicule du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, destiné à sécuriser les personnes fragiles ou isolées. A ce jour, il n'y a pas d'inscrit, mais avec les membres de sa commission Monsieur FEKETE reste vigilant.
- Madame GOEPFERT s'enquiert de la transmission des plannings des différents assesseurs, dans le cadre du scrutin du 26 mai prochain. Ceux-ci seront diffusés aux intéressés dès le 21 mai.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H15.

 Le Maire  
Daniel BUX